

DÉLIBÉRATION N°DL20220101 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/06/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 20h15) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 19h00) ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h20) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 21h33) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 20h15)

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h00)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Florence VANELLE (jusqu'à 19h20)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (à partir de 21h33)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**FOURNITURES DE COUCHES ET DE LAIT POUR LES CRÈCHES DE 3 COMMUNES -
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR
LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PÉRIODE 2023-2025**

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

Les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) ont souhaité mutualiser leurs marchés pour la fourniture de couches et de lait pour les crèches, ce qui devrait permettre un gain financier pour toutes les communes.

Ces démarches de groupements de commandes avaient déjà été lancées en 2017 pour différentes thématiques comme les contrôles des aires de jeux et équipements sportifs puis poursuivies en 2018 pour les contrôles réglementaires des installations électriques.

Il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour la fourniture de couches et de lait pour les crèches.

La convention prévoit les modalités concrètes d'organisation et de fonctionnement du groupement dont la coordination est assurée par le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier.

Ensuite, chaque membre du groupement prend en charge, pour son propre compte, l'exécution des marchés passés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le principe et la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de couches et de lait pour les crèches, en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique,
- **de décider** de participer au groupement de commandes pour la fourniture de couches et de lait pour les crèches,
- **d'approuver** les termes de la convention à conclure avec les communes concernées, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tous les documents y afférents.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/06/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD